



Ville d'ESBLY

Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 12 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 30 janvier 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 08

NOMBRE DE VOTANTS : 11

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Samia BRESCHIGLIARO, Mme Corinne CESARIN, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI, Mme Thérèse ROCHE

POUVOIRS : Mme Caroline EPINAT à Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Tulla HEDRICOURT à Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Eléonore JOCK à Mme Thérèse ROCHE

ABSENTS : M. Jean-Luc GARNIER, M. Julien GENTY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Samia BRESCHIGLIARO

APPROBATION DU COMPTE RENDU du 13 janvier 2026 :

Le compte rendu de la séance du 13 janvier 2026, préalablement transmis aux membres du Conseil d'Administration a été adopté à l'unanimité par les membres présents et les membres représentés.

1- Reprise anticipée – résultat du compte administratif pour 2025

Monsieur Ghislain DELVAUX rappelle au Conseil d'Administration que le vote du Compte Administratif ne peut se faire qu'après l'approbation du compte de gestion présenté par le Trésorier de la Ville.

L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur :

↳ la reprise anticipée des résultats ne peut s'effectuer qu'après la clôture des comptes de l'exercice et avant la date limite du Budget Primitif,

↳ la reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité. Elle concerne le résultat des 2 sections, les restes à réaliser et la prévision d'affectation. La décision définitive pourra être prise qu'après approbation du Compte de Gestion du comptable et adoption du Compte Administratif 2025.

Après étude des différents tableaux présentés (équilibre financier des 2 sections, balance générale), le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONSTATE :**
 - ↳ un excédent de fonctionnement prévisionnel de **45 512.48 €**
 - ↳ un excédent d'investissement prévisionnel de **550.00 €**
- **AFFECTE** provisoirement l'excédent de fonctionnement au sein du budget 2026 :
 - 40 012.48 €** à la section de fonctionnement (ligne 002 – Résultat reporté ou anticipé)
 - 5 500.00 €** à la section d'investissement (article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)
- **DIT** que l'affectation définitive sera approuvée après adoption du **Compte Administratif 2025.**

Arrivée de Madame Patricia LHUILLIER à 18H30

2- Budget Primitif 2026

Monsieur Ghislain DELVAUX présente au Conseil d'Administration le Budget Primitif 2026. Celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses. Il comprend en section de fonctionnement et d'investissement la reprise anticipée du résultat de clôture de l'exercice précédent.

Ceci exposé et après avoir répondu aux questions posées, le Budget Primitif 2026, établi selon la nomenclature M57, est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, et arrêté aux sommes suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	220 050.00 €	220 050.00 €
Section d'Investissement	10 050.00 €	10 050.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget Primitif 2026 du C.C.A.S. par chapitre sans vote formel à chacun des chapitres :

<u>Section de fonctionnement :</u>		
<u>Dépenses :</u>		
011	- Charges à caractère général	81 450.00 €
012	- Charges de personnel	110 000.00 €
65	- Autres charges gestion courante	23 550.00 €
66	- Charges financières	1 050.00 €
023	- Virement à la section d'investissement	4 000.00 €
		220 050.00 €

Section de fonctionnement :		
<i>Recettes :</i>		
75	- Autres produits gestion courante	180 037.52 €
002	- Résultat reporté ou anticipé	40 012.48 €
		220 050.00 €

Section d'investissement :				
<i>Dépenses :</i>		R.A.R. 2025	<i>Nouvelle Prop.</i>	<i>Total B.P.2026</i>
21	- Immobilisations corporelles	0.00	4 000.00 €	4 000.00 €
16	- Emprunts et dettes assimilées	0.00	6 050.00 €	6 050.00 €
		0.00 €	10 050.00 €	10 050.00 €
Section d'investissement :				
<i>Recettes :</i>		R.A.R. 2025	<i>Nouvelle Prop.</i>	<i>Total B.P.2026</i>
021	- Virement à la section de fct	0.00	4 000.00 €	4 000.00 €
001	- Excédent antérieur invest. reporté	0.00	550.00 €	550.00 €
10	- Excédent de fct capitalisé	0.00	5 500.00 €	5 500.00 €
		0.00 €	10 050.00 €	10 050.00 €

- **DÉCIDE** d'adopter le tableau relatif aux concours pour les associations tel qu'il figure dans le document annexé ;
- **DELEGUE** à Monsieur le Président le pouvoir d'effectuer des transferts de crédits d'un chapitre à un autre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits liés aux dépenses de personnel (chapitre 012)

3- Révision des modalités de facturation TANDEM

Le C.C.A.S. d'Esbyly a conclu une convention signée le 21 janvier 2025 avec l'Association TANDEM de Lagny Sur Marne, portant sur la mise en place d'un transport permettant la desserte de certains lieux de vie et de chalandise pour les seniors esblygeois, non véhiculés.

Suite à la hausse de 2% des tarifs à compter de mars 2026 ainsi que l'arrondi au centime inférieur des différents montants des prestations, il est nécessaire de modifier les articles 6 et 7 de la convention et créer les articles 6.5 et 6.6.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président et/ou la Vice-Présidente à signer l'avenant N°2 à la convention signée avec l'association TANDEM, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son application.

4- Informations et questions diverses

Les membres échangent sur une éventuelle participation financière en complément de celle d'un montant de 500 € déjà accordée pour l'achat d'un fauteuil roulant. La responsable du C.C.A.S. sera en lien avec le Secours Catholique d'Esbyly pour un montage financier qui sera présenté lors d'un prochain conseil d'administration du C.C.A.S.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15